

Accessibilité handicapés

Objectif inscrit dans le projet 2009-2012

- Garantie de l'autonomie des personnes handicapées sur les sites de l'UPMC. La loi du 11 février 2005 a élargi la notion de handicap. Toutes les formes de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental, psychique) doivent désormais être prises en compte.

Actions conduites et résultats

- Redéfinition des itinéraires de déplacement pour permettre aux personnes handicapées d'accéder à la vie sociale et de se déplacer sur les sites de l'université en toute autonomie.
- Elaboration d'un diagnostic en 2008-2009 ayant pour but la réalisation de travaux d'accessibilité. Trois niveaux de priorité ont été définis :
 - Priorité 1 (2010/2012) : Permettre aux personnes en situation de handicap l'accès depuis l'extérieur des bâtiments jusqu'au local de destination.
 - Priorité 2 : (2012/2013) : Travaux d'amélioration de la fonctionnalité des locaux pour l'accueil des personnes à mobilité réduite
 - Priorité 3 (2014) : Finalisation de la mise en conformité des bâtiments, offrant ainsi aux personnes en situation de handicap (PSH) l'accès et l'utilisation de l'ensemble des locaux.
- Réalisation des actions du 1^{er} niveau de priorité :
 - Cheminement extérieur : création ou modification des pentes, garde corps pour les emmarchements, délimitations des largeurs des cheminements, modification de la qualité du sol et des positions des dispositifs de commande.
 - Stationnement : modification des dimensions et de la signalisation des places.
 - Accès à l'établissement et accueil : création et modification du repérage des entrées principales, modification de l'accessibilité au bâtiment.
 - Circulation horizontale : modification des largeurs des cheminements et des espaces de manœuvre des portes.
 - Circulation intérieure verticale : installation d'ascenseurs et modification de la signalisation.
 - Portes et sas : modification de la largeur ou position des portes, remplacement des portes non manœuvrables, création ou modification de l'espace de manœuvre dans les sas.
 - Information et signalisation : création de la signalétique et de bornes multi-sensorielles pour les principaux accès.